

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VENANT-DE-PAQUETTE
Le 13 novembre 2025**

PROCÈS-VERBAL des délibérations du Conseil de la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette qui s'est réuni en séance ordinaire le 10 novembre 2025 à 19h30 à la salle du conseil de la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette, sis au 5 chemin du Village.

Sont présents : Monsieur Marc Delorme, maire
Monsieur Gaétan Lavigne, conseiller siège #1
Madame Claude Leborgne, conseillère siège #2
Monsieur Claude Desbiens, conseiller siège #3
Monsieur Jacques Inkel, conseiller siège #4
Monsieur Patrick Blue, conseiller siège #5
Monsieur Carl Perron, conseiller siège #6

Madame Mélissa Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière, est présente.

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la séance est ouverte à 19h30 par Monsieur le Maire Marc Delorme. Madame Mélissa Gaudreau agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2025-11-129

Les membres du conseil ayant tous pris connaissance de l'ordre du jour ;

SUR PROPOSITION du conseiller Claude Desbiens,
APPUYÉE par le conseiller Jacques Inkel,
IL EST RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté ;

Et en laissant le point 12.0 Varia ouvert.

- 1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3.0 SÉANCE DU CONSEIL**
 - 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2025
 - 3.2 Suivi de la séance du conseil du 2 octobre 2025
- 4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
 - 4.1 Questions des citoyens
- 5.0 CORRESPONDANCE**
 - 5.1 Correspondance générale
- 6.0 TRÉSORERIE**
 - 6.1 Comptes payés
 - 6.2 Comptes à payer
 - 6.3 Suivi du budget
- 7.0 VOIRIE**
 - 7.1 Approbation de la programmation de la TECQ 2024-2025
 - 7.2 Suivi des dépenses en voirie

8.0 AQUEDUC

- 8.1 Suivi et rapport de l'hydrogéologue
- 8.2 Proposition révisée d'Aquatech

9.0 AVIS DE MOTION**10.0 RÈGLEMENTS****11.0 AUTRES AFFAIRES**

- 11.1 Emprunt temporaire pour la TECQ 2024-2028
- 11.2 Nomination du maire suppléant
- 11.3 Nomination du responsable de l'accès à l'information
- 11.4 Nomination d'un délégué et d'un substitut membre à la RIDGSC
- 11.5 Nomination d'un responsable municipal du Réseau Biblio de l'Estrie
- 11.6 Séance extraordinaire pour l'adoption du budget et du Plan triennal d'immobilisations
- 11.7 Approbation des prévisions budgétaires 2026 de la RIDGSC
- 11.8 Réclamation auprès du ministère de la sécurité publique – Réalisation d'études préliminaires
- 11.9 Reconduction optionnelle de l'entente des Loisirs avec la Ville de Coaticook
- 11.10 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 11.11 Souper des Fêtes
- 11.12 Investissements dans la cuisine de la salle communautaire
- 11.13 Demande de droit de passage pour motoneigistes
- 11.14 Projet de menuiserie

12.0 VARIA**13.0 RAPPORTS**

- 13.1 Élus
- 13.2 Directrice générale

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

- 14.1 Questions des citoyens sur les dossiers de l'assemblée

15.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE**3.0 SÉANCE DU CONSEIL**

- 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2025

Résolution 2025-11-131

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2025 ;

SUR PROPOSITION du conseiller Jacques Inkel,
APPUYÉE par le conseiller Claude Desbiens,
IL EST RÉSOLU

De renoncer à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2025 ;

D'adopter le procès-verbal tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3.2 Suivi de la séance du conseil du 2 octobre 2025

La directrice générale fait une description verbale des suivis depuis le 2 octobre 2025.

4.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

4.1 Questions des citoyens

Un citoyen désire faire don de sa cuisinière à la municipalité. Les membres du conseil décideront s'ils veulent accepter ce don ou procéder à l'achat d'une cuisinière neuve pour la salle communautaire.

5.0 CORRESPONDANCE

La directrice générale fait un résumé verbal des correspondances reçues depuis le 2 octobre 2025.

6.0 TRÉSORERIE

6.1 Comptes payés

Résolution 2025-11-132

Considérant que la directrice générale dépose la liste des paiements émis durant la période du 29 septembre au 7 novembre 2025 au montant de 88 409,10 \$;

SUR PROPOSITION du conseiller Jacques Inkel,
APPUYÉE par le conseiller Gaétan Lavigne,
IL EST RÉSOLU

D'accepter la liste des paiement émis présentée au conseil municipal au montant de 88 409,10 \$ pour la période du 29 septembre au 7 novembre 2025.

Adoptée à l'unanimité.

6.2 Comptes à payer

Résolution 2025-11-133

Considérant que la directrice générale dépose la liste des comptes à payer en date du 11 novembre 2025 au montant de 38 046,59 \$;

SUR PROPOSITION du conseiller Jacques Inkel
APPUYÉE par le conseiller Carl Perron,
IL EST RÉSOLU

D'autoriser le paiement des comptes à payer au montant de 38 046,59 \$;

Adoptée à l'unanimité.

6.3 Suivi du budget

Les membres du conseil ont pris connaissance du suivi budgétaire d'octobre.

7.0 VOIRIE

7.1 Approbation de la programmation des travaux de la TECQ 2024-2028

Les membres du conseil ont pris connaissance de l'approbation du bilan de la programmation des travaux 2024 et 2025 du MAMH.

7.2 Suivi des dépenses en voirie

Les membres du conseil ont pris connaissance du suivi des travaux en voirie, qui sont admissibles aux différentes contributions gouvernementales.

8.0 AQUEDUC

8.1 Suivi du puits municipal

La directrice générale fait un résumé des avancements dans le dossier du puits municipal et transmet aux membres du conseil l'étude hydrogéologique que s'apprête à déposer la firme d'ingénieur AKvo, qui est mandatée pour réaliser les demandes d'autorisations ministrielles nécessaires à l'approvisionnement en eau de l'édifice municipale par le nouveau puits.

8.2 Proposition d'Aquatech

Une modification a été apportée au nombre de point de prélèvement pour l'échantillonnage en eau. Les membres du conseil ont déjà délibérés sur cette question. Se référer à la Résolution 2025-10-125 du procès-verbal du 2 octobre 2025.

9.0 AVIS DE MOTION

Il n'y a pas d'avis de motion à donner.

10.0 RÈGLEMENTS

Il n'y a pas de règlement à adopter.

11.0 AUTRES AFFAIRES

11.1 Emprunt temporaire pour la TECQ 2024-2028

Résolution 2025-11-137

Considérant que les dépenses admissibles à ce programme entraînent des coûts importants imputés au compte des opérations courantes de la Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Venant-de-paquette a pour objectif de mieux encadrer les dépenses admissibles au programme gouvernemental de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ 2024-2028) ;

Considérant que la Municipalité a eu confirmation d'une subvention de 590 284 \$ provenant du ministère des Affaires municipales datée du 28 août 2024 afin de permettre la réalisation de travaux d'infrastructures collectives ;

Considérant que les versements du programme s'effectuent sur une période de 5 ans ;

Considérant que cet emprunt temporaire sera adopté conformément au deuxième alinéa de l'article 1061.1 du Code municipal;

SUR PROPOSITION du conseiller Jacques Inkel,
APPUYÉE par le conseiller Gaétan Lavigne,
IL EST RÉSOLU

De demander un emprunt temporaire à la caisse Desjardins pour couvrir les dépenses entre les versements de la TECQ 2024-2028, et ce, dès l'approbation de notre programmation des travaux 2024 et 2025 ;

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer tous les documents requis à son financement.

Adoptée à l'unanimité.

11.2 Nomination du maire suppléant

Résolution 2025-11-134

Considérant que suite à l'élection générale, le Conseil municipal de Saint-Venant-de-Paquette doit nommer, parmi les conseillers, un Maire suppléatif ;

SUR PROPOSITION du conseiller Claude Leborgne,
APPUYÉE par le conseiller Carl Perron,
IL EST RÉSOLU

Que la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette nomme à titre de Maire suppléatif Claude Desbiens ;

Que la présente résolution remplace toutes les résolutions précédentes à ce sujet.

Adoptée à l'unanimité.

11.3 Nomination du responsable de l'accès à l'information

Résolution 2025-11-135

Considérant que la Municipalité doit nommer un responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels ;

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière Mélissa Gaudreau suivra une formation sur la loi 25 incessamment ;

SUR PROPOSITION du conseiller Claude Leborgne,
APPUYÉE par le conseiller Claude Desbiens,
IL EST RÉSOLU

De nommer la directrice générale et greffière-trésorière, Madame Mélissa Gaudreau, responsable de l'accès à l'information de la Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette.

Adoptée à l'unanimité.

11.4 Nomination d'un délégué et substitut à la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook

Résolution 2025-11-136

Considérant que la charte de la Régie de gestion des déchets solides de la région de Coaticook prévoit la nomination d'un délégué et d'un substitut membre du conseil municipal de chaque municipalité membre ;

SUR PROPOSITION du conseiller Claude Leborgne,
APPUYÉE par le conseiller Jacques Inkel,
IL EST RÉSOLU

QUE Gaétan Lavigne soit nommé délégué et que Patrick Blue soit nommé substitut membre du conseil municipal pour la Régie de gestion des déchets solides de la région de Coaticook

Adoptée à l'unanimité.

11.5 Nomination d'un responsable municipal du Réseau Biblio de l'Estrie
Résolution 2025-11-138

Considérant que le Réseau Biblio de l'Estrie peut compter sur la responsable de la bibliothèque Lyne Corriveau ;

Considérant qu' il faille également mandater un élu pour partager cette responsabilité ;

SUR PROPOSITION du conseiller Claude Leborgne,
APPUYÉE par le conseiller Gaétan Lavigne,
IL EST RÉSOLU

De nommer Claude Desbiens, élu responsable de la bibliothèque municipale de Saint-Venant-de-Paquette.

Adoptée à l'unanimité.

11.6 Séance extraordinaire du 8 décembre à 16 h pour l'adoption du budget et du PTI 2026
Résolution 2025-11-139

Considérant que la Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette doit tenir adopté son budget et son plan triennal d'immobilisation 2026 lors d'une séance distincte ;

Considérant que la greffière doit, selon l'article 956 du Code Municipal, transmettre un avis public à cet effet au moins huit jours avant la séance ;

SUR PROPOSITION du conseiller Claude Desbiens,
APPUYÉE par le conseiller Jacques Inkel,
IL EST RÉSOLU

Que la séance d'adoption du budget et du PTI 2026 ait lieu le 8 décembre à 16 h.

Adoptée à l'unanimité.

11.7 Approbation des prévisions budgétaires 2026 de la RIDGSC

Résolution 2025-11-140

Considérant que la municipalité de Saint-Venant-de-Paquette est membre de la RIDGSC ;

Considérant que le conseil administration de la RIDGSC a adopté le budget 2026 au montant de 4 165 915,59 \$, ainsi que les tarifs applicables pour 2026 ;

Considérant que les municipalités membres sont invitées à adopter par résolution lesdites prévisions et les tarifs pour l'année 2026 comme le prévoit le Code municipal ;

SUR PROPOSITION du conseiller Claude Desbiens,
APPUYÉE par le conseiller Carl Perron,
IL EST RÉSOLU

Que la Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette approuve les prévisions budgétaires ainsi que la tarification pour l'année 2026 telles que soumises par la RIDSC.

Adoptée à l'unanimité.

11.8 Réclamation auprès du ministère de la Sécurité publique

Résolution 2025-11-144

Considérant que la Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette a dû recourir au Programme général d'assistance financière du ministère de la sécurité publique en raison des pluies diluviales dans la nuit du 10 au 11 juillet 2024, et qu'un formulaire de réclamation avait été dûment rempli à cet effet;

Considérant que la Municipalité avait mandaté la firme d'ingénieur EXP pour la réalisation d'études préliminaires afin de déterminer les travaux après sinistre;

SUR PROPOSITION du conseiller Gaétan Lavigne
APPUYÉE par le conseiller Claude Leborgne,
IL EST RÉSOLU

D'accepter l'aide accordée par le MSP au montant de 8 586,57 \$.

Adoptée à l'unanimité.

11.9 Reconduction optionnelle de l'entente de Loisirs avec la Ville de Coaticook

Il s'avère que la Municipalité de Saint-Venant-de-Paquette ne puisse se retirer de ladite entente en 2026. À la signature de cette entente, la Municipalité avait consentie être solidairement acceptante de l'entrée en vigueur de la clause automatique de cette année d'option fixée au 30 septembre 2025.

11.10 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Conformément à la Loi sur les élections et les référendums, les membres du Conseil municipal doivent divulguer certains intérêts pécuniaires. Ils doivent déposer une déclaration écrite dans les 60 jours suivant la proclamation de leur élection. La directrice générale et greffière-trésorière demande aux conseillers de le remplir assidûment.

11.11 Souper des Fêtes

Les membres du conseil ont décidé d'organiser une soirée conviviale au sous-sol du Centre communautaire après le temps des Fêtes. La date précise reste à confirmer.

11.12 Investissement dans la cuisine du centre communautaire

Les membres du conseil aimeraient investir sur des équipements de cuisine, dont une cuisinière et une hotte de cuisine. Ce projet fera partie d'une demande de subvention en 2026.

11.13 Demande de droit de passage pour motoneigiste

Résolution 2025-11-141

Considérant que le Club auto-neige-Cookshire a envoyé une lettre de demande de droit de passage sur le Rang 10 pour circuler en motoneige sur une portion d'un (1) kilomètre ;

Considérant que le Club auto-neige-Cookshire a une entente verbale avec Michel Carboneau et qu'il déneige gratuitement une grande portion du chemin public en hiver ;

Considérant que le Club auto-neige détient une assurance responsabilité à cet effet ;

SUR PROPOSITION du conseiller Patrick Blue

APPUYÉE par le conseiller Claude Leborgne,

IL EST RÉSOLU

Que la Municipalité leur donne accès auxdites traverses pour la saison hivernale 2026.

Adoptée à l'unanimité.

11.4 Projet de menuiserie

Un petit travail de menuiserie est à réaliser pour coffrer le système de pompage au sous-sol du Centre communautaire. Les membres du conseil ont recommandé quelques noms pour cette réalisation.

12.0 VARIA

Un des membres du conseil mentionne que des branches d'arbres sont à couper à la jonction de la Route 253 et du chemin de la Station.

Un des membres du conseil fait mention du choix de l'emplacement de la pancarte de la GRC. Selon lui, elle n'est pas assez visible. Nous verrons à ce qu'elle le soit davantage au printemps prochain.

13.0 RAPPORTS

13.1 Élus

Le conseiller Claude Desbiens rappel que la Soirée Loisirs aura lieu le vendredi 14 novembre à compter de 19h00.

13.2 Directrice générale

La directrice générale et greffière-trésorière annonce aux membres du conseil que la fondation Tillotson leur a accordé deux subventions pour des projets à volet social.

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

15.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 2025-11-142

Considérant que l'ordre du jour est épuisé ;

SUR PROPOSITION du conseiller Gaétan Lavigne,

**APPUYÉE par le conseiller Claude Desbiens,
IL EST RÉSOLU**

De lever la séance, il est 21h32.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Marc Delorme
Maire

Madame Mélissa Gaudreau
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Marc Delorme, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Je, soussignée Mélissa Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses ci-dessus. Si certains postes enregistrent des dépassements par rapport au budget, ceux-ci seront financés à même le surplus général du présent exercice.